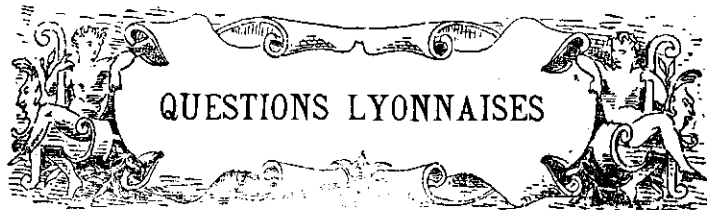


# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



## LA BEAUTE DE NOTRE VILLE

Nos lecteurs connaissent sans doute, par les journaux quotidiens, le résumé de la très intéressante conférence qui fut faite, le 30 décembre dernier, à l'Œuvre de l'Hospitalité de nuit, par M. Aynard, le sympathique député du Rhône.

Avant de donner notre appréciation personnelle sur les idées mises en lumière par notre distingué compatriote, et le parti que l'on pourrait tirer d'aussi judicieuses observations, nous ne pouvons résister au plaisir de donner un compte rendu assez complet, d'après certains de nos confrères, de cette remarquable causerie sur la beauté de Lyon :

« Je ne décrirai pas Lyon en historien, a-t-il dit en débutant. Je n'émettrai aucune hypothèse sur Lugdunum. Mais nous ferons ensemble une promenade dans ce Lyon que nous aimons et dont je voudrais faire une histoire vivante.

« Car Lyon, après deux mille ans d'existence, vit encore et continue à vivre avec une force sans cesse renouvelée.

« Lyon a été dotée par la nature d'une beauté incomparable. Et, entre toutes les villes, celle-là mérite de vivre.

« Il est encore des cités célèbres dans l'histoire, Rome, par exemple, qui n'auraient pas dû continuer à vivre « à la mode », car elles n'offrent plus alors qu'un spectacle attristant.

« Rien de pareil pour notre cité.

« Paris, la plus belle ville du monde, doit sa beauté à l'art des hommes. Mais nulle ville au monde n'a une situation naturelle comparable à Lyon, et il était impossible qu'une ville ne vint pas s'établir dans ce confluent merveilleux du Rhône et de la Saône, dans ce décor unique que lui forment les collines qui l'encadrent et cette plaine du Dauphiné que limite à l'horizon la belle chaîne des Alpes. »

Il conclut donc que Lyon était une beauté naturelle, mais que cette circonstance lui valut des mésaventures qu'il voudrait signaler.

Auparavant, il tient à insister sur l'intérêt qu'il y a à présenter au grand public les beautés qu'il ignore souvent et à les lui faire comprendre.

« Dans une démocratie, démocratie, ajoute-t-il, dont il ne faut dire que du bien, au moins par optimisme — et M. Aynard est optimiste — si l'Art ne peut servir de religion, il n'en est pas moins vrai qu'il est un très grand et très noble sentiment. Par l'art, on peut procurer au peuple un avantage moral incontestable. Et l'on ne peut faire qu'une belle œuvre en cultivant en lui le sens de l'esthétique. »

M. Aynard déclare ensuite qu'il ne faut pas croire le peuple incapable d'apprécier les belles choses.

« C'est une erreur absolue, dit-il, et il est certain que la photographie, la carte postale et les journaux illustrés ont beaucoup fait, dans ces dernières années, pour le développement de l'éducation artistique de la masse populaire. »

Puis, dans le but de nous faire apprécier la beauté de Lyon M. Aynard nous décrit l'entrée dans la ville par l'une des plus jolies routes qui soient, la route de Sainte-Foy :

« De là, nous voyons mieux que partout ailleurs ce qui est maintenant si difficile à voir, « notre père » : le confluent ; nous jouissons de la vue de l'ensemble de la ville ; nous voyons deux fleuves, le Rhône, ce « diable de Rhône », comme disait Mme de Sévigné, qui, saisissante image de la vie humaine, avec ses eaux de couleur changeante et de débit inégal, poursuit, inquiet et rapide, sa route pour mieux s'anéantir dans la mer ; et nous voyons aussi notre belle « Saône » qui, comme une bonne bourgeoise grasse et enrichie, s'en va paresseusement, peu envieuse d'aller rejoindre son violent époux. »

Nous touchons maintenant à la ville romaine, à l'ancien Lyon qui a résisté aux invasions :

« Mais voilà où la beauté de Lyon a eu sa première mésaventure : cette mésaventure, c'est la basilique, qui est venue surcharger de sa trop grande masse la colline de Fourvière ; bien qu'elle présente d'en bas ce qu'elle a de mieux : son abside. Sa construction a été une erreur.

« Au pied du coteau, voici, au contraire, bien à leur place, l'église Saint-Georges et la cathédrale Saint-Jean.

« La vue de la cathédrale Saint-Jean, le soir, au couchant du soleil, avec la patine noire que lui ont faite les caresses du temps, l'harmonie de son gros bourdon jetant par intervalle sur l'onde de la Saône ses notes graves, m'ont procuré, dit-il, les plus fortes émotions artistiques que j'aie jamais ressenties. »

En ce qui concerne la cathédrale de Saint-Jean, M. Aynard forme un vœu : celui de voir disparaître la terrasse de l'Archevêché, qui vient couper fort malencontreusement les belles lignes de l'abside.

« Non loin de là, voilà l'ancien temple protestant, œuvre de Soufflot. Il demanderait à être dégagé. En face, de l'autre côté de la Saône, se trouve l'église Saint-Nizier. Le pont de pierre aurait dû se trouver dans leur axe. Il règne à ce propos une histoire comique : on dit qu'on a déplacé le pont pour ne pas opposer l'un à l'autre les édifices des deux cultes différents.

« Nous pénétrons dans le quartier Saint-Paul. Là, tout un vieux et pittoresque quartier vient de disparaître.

« De nouvelles rues sont nées. Il reste là, derrière le Conservatoire, un îlot triangulaire que la Ville n'a pu encore vendre. Souhaitons que cette place imprévue subsiste, car elle donne à tout ce coin un aspect des plus originaux. »

M. Aynard déplore, en passant, la disparition dans ce quartier des arbres des bas-ports, près du pont de la Feuillée :

« Des blanchisseuses qui avaient le sens esthétique avaient planté là des saules Salomon, une espèce des plus élégantes, qui donnaient à cette partie de la Saône un aspect des plus pittoresques. La voirie, qui n'a pas le culte de l'arbre, a coupé à blanc ces arbres.

« Quant à moi, j'ai le culte de l'arbre et je suis un peu druide : et je demande qu'on plante des arbres sur nos bas-ports, comme on en plante à Paris sur les rives de la Seine. Ne plantons plus de platanes, mais plantons, par exemple, ces peupliers trembleurs qui sont du plus bel effet. »

A ce propos, M. Aynard parle du saule du Palais des Arts, qui, paraît-il, a été planté contre toute espèce de permission et qui abrite un des plus jolis coins de Lyon : la fontaine du jardin du Palais des Arts. Ce saule l'a échappé belle et, lui aussi, a failli être victime de la voirie.

Parlant des quais de Saône, il regrette leur surélévation, leur inélégance ; ils emprisonnent véritablement la belle rivière, qui n'a plus l'air que d'un fossé de fortification : « Gn

a, en les regardant, la sensation d'une main dure qui s'est appesantie sur nos fleuves. Sur le Rhône, l'aspect est moins disgracieux, car l'espace s'y étend plus vaste. »

« Vue des rives de la Saône, la Croix-Rousse étage ses hautes maisons, que domine l'édifice charmant formé par le dôme des Chartreux.

« Voilà un monument à sa place : il épouse harmonieusement la montagne, dont il semble comme une efflorescence.

« Arrivé sur le plateau, on est frappé par la grande beauté du boulevard de la Croix-Rousse. L'aspect de cette avenue, reliant les vallées du Rhône et de la Saône, est unique.

Il parle ensuite de l'aspect du coteau de la Croix-Rousse, avec ses maisons de six ou huit étages ; quand le jour est tombé, leurs lumières donent l'impression d'illuminations immenses et d'une fête que Lyon se donne ainsi chaque soir.

Sur la place des Terreaux, on respire, dit-il, l'atmosphère de la vie intégrale de la cité. C'est là, en quelque sorte, le Forum de Lyon. Ses quatre côtés ont des proportions harmonieuses en faisant valoir le maître du lieu : l'hôtel de ville.

« La fontaine Bartholdi n'a rien ajouté à la beauté de sa place, car elle n'est pas à son échelle. La place se suffit à elle-même. La gigantesque fontaine eût été mieux cours du Midi, par exemple.

« Quant au lieu auguste qu'est l'hôtel de ville, il faudrait le restituer tel qu'il était et enlever le portique de la place de la Comédie, qui masque la belle cour intérieure de l'édifice. »

Parlant des voies du centre de la ville, qu'il qualifie, bien à tort, croyons-nous, de magistrales, il dit qu'elles auraient dû se diriger directement vers le confluent. La largeur de la rue Saint-Dominique a été mal calculée par nos pères. C'est elle qui aurait dû être la voie principale, traversant dans son axe la place Bellecour qui, si elle est la plus grande place du monde, n'a pas le caractère qu'elle devrait avoir.

L'orateur demande qu'on la rétablisse telle qu'elle était avant la Révolution.

« Il suffirait de creuser à 50 centimètres pour y retrouver des bassins de marbre. Transformons cette place, qui est une glacière en hiver et une fournaise en été, en un jardin délicieux, avec des bassins et des jets d'eau, un jardin « à la Française ». Nous lui aurons redonné son véritable caractère. »

Puis, voici la gare de Perrache, cette « muraille de la Chine », barrant la presqu'île :

« Sa construction à cette place a été une faute contre la beauté de notre cité, faute dont les Lyonnais doivent être rendus responsables, car ce sont eux qui l'ont voulue là. De sorte qu'en guise du parc charmant qu'avait rêvé l'ingénieur Perrache, nous n'avons plus maintenant, dans ce quartier sacrifié du bout de la presqu'île, que des prisons, des abattoirs et des usines à gaz, qui ne sont pas précisément des éléments de beauté. »

Mais arrivons à la ville nouvelle, où, là encore, d'autres mésaventures nous attendent. Pénétrons-y par le pont de la Guillotière. « C'est un vieux témoin de notre histoire ; aussi, nous devons supplier notre Municipalité de le laisser debout. »

Et, au sujet des ponts, il ajoute :

« Nous avons assez rendu hommage au métal. Le pont Morand, dit-il, devait être en pierre. Ce devait être un monument majestueux, avec une largeur exceptionnelle et ayant en bordure les statues des grands Lyonnais. Il aurait été la voie triomphale de Lyon. Les Parisiens ne l'ont pas voulu, et le Conseil des ponts et chaussées de Paris n'a pas accepté le projet de M. Girardon, sous prétexte que Paris ne posséderait pas un pareil pont. Le pont actuel n'en est pas moins très beau, ajoute-t-il d'ailleurs. »

M. Aynard ne veut pas parler de cet autre pont, qu'il appelle « une abominable quincaillerie » et dont la construction, dit-il, a été un crime contre la beauté de nos rives.

Quant à la ville du XIX<sup>e</sup> siècle, à part les quais, « c'est un sépulcre ». Elle n'a pas été conçue par des artistes. Sous la

Restauration, la chose eût été facile de pratiquer là des voies larges et de faire des maisons entourées de jardinets.

« Espérons, dit-il, que la ville du XX<sup>e</sup> siècle, qui va s'étendre dans les plaines du Dauphiné, sera vraiment la cité-jardin que nous rêvons tous. »

Ce souhait restera sans doute à l'état de beau rêve, à en juger par l'inertie des pouvoirs publics, qui laissent se créer à Villeurbanne, les Charpenne et Cusset, des rues plus étroites encore que dans la vieille ville.

Il faut cependant signaler, sur cette rive gauche, une des plus grandes attractions de Lyon, son parc. C'est le plus beau du monde. Il est beau en lui-même et par son cadre.

« Mais ne le laissons pas envahir par des chantiers de constructions. Passé encore pour la vacherie municipale et la maison des crocodiles ; mais le vélodrome !... son édification est une atteinte sacrilège à la beauté du coin le plus délicieux du parc. Il y a là une sorte de bois sacré, « où aiment à se promener les amoureux et les gens tranquilles ». Nous supplions M. le Maire de Lyon, qui est un homme intelligent et un esprit délicat, de nous enlever cette misère, qui rend à peu près à la Ville 300 à 500 francs par an.

En terminant cette promenade à travers le Lyon qu'il aime, M. Aynard cite deux appréciations sur la ville : l'une, celle de Montaigne : « Lyon me plut beaucoup à voir » ; et l'autre, toute récente, celle de Félix Klein, un étudiant de Chicago à la découverte de l'ancien monde : *Il n'est pas de ville de France qui m'en ait le plus imposé !*

Et, comme conclusion, M. Aynard veut présenter ce qu'on pourrait appeler le cahier d'un Lyonnais qui veut conserver la beauté de sa ville, et dans lequel, à part ce que nous avons déjà signalé, il demande encore :

« Que les badigeonnages des maisons soient exécutés d'une façon moins féroce et qu'on fasse, à ce point de vue, un classement des maisons. Il y a des maisons qui ont un cachet artistique que leur font perdre les couches successives de badigeon.

« Qu'on réglemente et restreigne l'affichage quand il porte atteinte à la beauté de la ville ;

« Que les Compagnies de tramways substituent le tintement de la cloche au son désagréable de la corne ;

« Que le Grand-Théâtre soit enfin couronné à nouveau des statues qui le couronnaient, etc. »

Dans l'un de nos prochains articles, nous nous permettrons d'ajouter quelques indications personnelles, précisant le programme qu'il faudrait tracer, à notre avis, pour répondre aux desiderata de notre éminent compatriote.

## UNE NOUVELLE MÉTHODE DE FABRICATION DE PRODUITS EN CIMENT

On reproche généralement au mortier de ciment sa composition trop variable. En effet, une partie des opérations est faite à la main, d'où inégalité de mélanges, quantité d'eau variable et résultats inégaux.

La « Improved Construction Company », de Strood, vient d'employer un nouveau système de fabrication de produits en ciment.

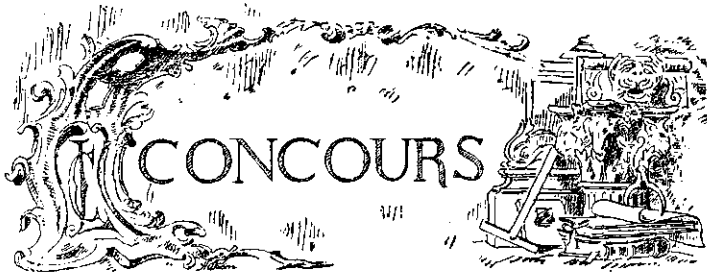
Voici quelques détails sur cette fabrication : le sable, versé dans un broyeur, passe ensuite au travers d'un crible tournant, à mailles de différentes grosseurs ; la matière broyée tombe dans des coffres au fond desquels se trouvent des trémies et des boîtes de capacité ; le ciment est aussi placé dans un coffre semblable. Le sélecteur (un coffre roulant) passe sous ces boîtes et reçoit une ou plusieurs charges de chaque trémie ; il dépose le tout dans la trémie d'un mélangeur tournant. La quantité exacte de chaque matière nécessaire peut être ainsi obtenue avec certitude et, par conséquent, le produit est uniforme dans sa composition.

Le mélangeur, à son tour, se décharge dans des moules placés sur une « table vibrante » pendant vingt minutes. Au bout de ce temps, toutes les bulles d'air et d'eau en excès ont été chassées par l'effet des vibrations et la matière apparaît alors presque sèche et suffisamment prise pour qu'il soit difficile de l'entamer avec un instrument tranchant.

Les avantages de ce nouveau procédé sont : forte densité, absence complète de bulles d'air, résistances uniformes à l'écrasement et à la traction ; suppression presque complète du travail à la main, rapidité de la fabrication, économie.

Quant aux usages de ce produit, ils sont à peu près illimités. Parmi les plus intéressants, citons : les tuiles, poutres creuses, pavés, dallages, tuyaux, etc. De plus, il peut être diversement coloré, la couleur étant durable et inattaquable par les acides, et, par un procédé très simple, peut être verni rapidement sans cuisson.

On peut donner à la surface tous les aspects décoratifs souhaités par les constructeurs.



### CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON

#### COMPOSITION DÉCORATIVE ET DESSIN

Un concours est ouvert, comme chaque année, par la Chambre de commerce. L'ensemble des prix à accorder pourra s'élever à la somme de 4.000 francs. Les concurrents ne devront pas être âgés : pour la première division, de plus de 28 ans ; pour la seconde, de plus de 22. Tous les travaux des concurrents devront être rendus au Musée historique des Tissus à la date du *jeudi 26 septembre 1907*, dernier délai. Il ne sera pas accordé de sursis. Les dessins seront tendus sur châssis légers et ils porteront : au recto, le numéro d'inscription, et, au verso, le même numéro avec le nom.

Dans la première quinzaine d'octobre 1907, les concurrents seront convoqués par lettre, pour une épreuve supplémentaire à exécuter sous la surveillance du Directeur du Musée historique des Tissus. Le Jury chargé de juger le concours est composé de membres de la Chambre de commerce, d'artistes, de décorateurs industriels et du Directeur du Musée. Un concurrent précédemment récompensé dans une section ne pourra obtenir, dans cette même section, qu'un prix supérieur ou un rappel de prix sans prime en argent.

Le Musée historique des Tissus se réserve le droit de conserver les ouvrages primés.

Voici les parties du programme qui ont leur application aux industries auxquelles nous nous adressons :

**PREMIÈRE DIVISION. — 1<sup>re</sup> section : Sculpture d'ornement. —** Un petit lampadaire électrique à deux lumières ; décor dérivé de l'orchidée genre « sabot de Vénus » (hauteur maxima : 0 m. 35).

**3<sup>e</sup> section : Composition décorative applicable aux matières diverses. —** Un petit théâtre de Guignol lyonnais, cadre, scène et rideau (l'ouverture de la scène mesurerait 1 m. 20 sur 0 m. 70 ; le décor pourrait comporter des parties peintes et des parties en relief ; on établira une maquette d'ensemble à moitié d'exécution).

**SECONDE DIVISION. — Dessin de Fleurs d'après nature et stylisation. —** Vigne vierge, dessin d'après nature et stylisation d'après l'étude ; c'est-à-dire que le mouvement général de la composition stylisée devra rappeler celui donné par le modèle dessiné d'après nature (dimension maximum des châssis :

1 m. 50 sur 1 mètre ; les châssis relatifs à ce concours ne pourront pas dépasser le nombre de deux par concurrent).

Dans toutes les compositions où les concurrents auront employé une décoration empruntée à la nature (stylisée), ils devront indiquer par des croquis en marge de leur dessin les matériaux qui leur auront servi. L'absence de ces documents entraînerait la mise hors concours des concurrents.

Les concurrents devront se faire inscrire au secrétariat du Musée, où de plus amples renseignements leur seront fournis sur demande.

### PROVINS

#### CAISSE D'ÉPARGNE

Un concours est ouvert entre tous les architectes français pour la construction d'un Hôtel de la Caisse d'Épargne, à Provins (Seine-et-Marne).

La dépense, non compris les honoraires de l'architecte, mais y compris 1/10 pour imprévus, ne devra pas dépasser 150.000 francs.

Les projets devront être déposés à la Caisse d'Épargne de Provins, avant le 15 avril 1907.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Remias, caissier de la Caisse d'Épargne, à Provins.

### BONE (ALGÉRIE)

#### COLLÈGE DE JEUNES FILLES

##### (Résultats)

1<sup>er</sup> prix : MM. Carlier, père et fils, à Montpellier ;

2<sup>e</sup> prix : MM. Balley et Baustert, à Saintes.

3<sup>e</sup> prix : M. Théophile Bourgeois, à Poissy (Seine-et-Oise).

### SOFIA (BULGARIE)

#### ABATTOIRS

##### (Résultats)

1<sup>er</sup> prix (4.000 francs) : M. Walter Frese, de Düren (Allemagne) ;

2<sup>e</sup> prix (2.500 francs) : M. Théophile Bourgeois, architecte, à Poissy (Seine-et-Oise).

Nous sommes heureux d'apprendre que le jury a émis l'opinion de construire les abattoirs suivant les plans de M. Bourgeois, avec quelques modifications.

## EXPOSITION D'HYGIÈNE URBAINE A LYON

L'Exposition d'Hygiène urbaine qui devait avoir lieu en août 1906, a été reportée, comme il a été annoncé précédemment au printemps 1907. Elle est définitivement fixée au mois de mai 1907 ; elle aura lieu du 12 au 19 mai et pourra être prolongée si les circonstances l'exigent. Nous ferons remarquer que cette manifestation hygiénique coïncidera avec deux Congrès (celui de l'Alliance d'hygiène sociale, celui des Ingénieurs hygiénistes municipaux de langue française. Pendant la semaine où se tiendra cette exposition, la ville de Lyon recevra la visite du président Fallières et des municipalités anglaises. A la même époque, auront lieu le concours national agricole et l'exposition d'horticulture. La réunion de tant d'attractions attirera à cette exposition un nombre de visiteurs tel que les constructeurs peuvent être assurés de voir leurs appareils visités d'un grand nombre de personnes.

Toutes les facilités seront données pour que les appareils exposés puissent fonctionner sous les yeux du public, quels que soient leur volume et leur importance.

Pour tous les renseignements (demande de terrain, etc.), s'adresser au *Professeur J. Courmont, commissaire général de l'Exposition* (Faculté de médecine, quai Claude-Bernard, Lyon).

## LYON EN 1906

## L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION DU BATIMENT A LYON

— suite —

PEINTRES-PLÂTRIERS. — Dans notre région, contrairement à ce qui existe dans la plupart des autres, ces deux professions sont encore réunies dans les mains des mêmes entrepreneurs.

Non seulement elles sont distinctes l'une de l'autre dans presque tout le restant de la France, mais elles l'étaient même à Lyon autrefois. En effet, sans remonter au delà du xvii<sup>e</sup> siècle, on trouve que les peintres constituaient une communauté comprenant tous ceux qui se servaient du pinceau ; il n'y avait à cette époque aucune distinction entre ce que nous appelons l'artiste peintre et le peintre en bâtiment ; ces derniers ne se constituèrent en corporation spéciale qu'après l'édit de 1777, en s'adjoignant aux vernisseurs et aux doreurs.

Quant aux plâtriers, ils ne semblent pas avoir existé avant la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, le peu de plâtre entrant auparavant dans la construction étant employé par les maçons.

Il faut d'abord rappeler que les appartements étaient beaucoup moins divisés que de nos jours et que, la plupart du temps, ils l'étaient à l'aide de cloisons en planches ou de boiseries plus ou moins artistiquement travaillées ; les briquetages étaient rares et les plafonds et les corniches étaient presque toujours en bois.

Quand les plâtriers font leur apparition dans les documents que nous avons pu consulter, ils ne se trouvent pas de marcher avec les peintres, comme de nos jours, mais bien avec les maçons.

Il serait difficile d'expliquer comment les plâtriers se sont séparés des maçons, avec lesquels ils avaient cependant beaucoup d'affinités professionnelles, pour s'unir aux peintres.

Il est bien rare, d'ailleurs, de trouver un ouvrier capable de faire indifféremment de la peinture ou de la plâtrerie d'une façon convenable, les deux professions tendant à se séparer pour se spécialiser comme partout ailleurs.

Chez les peintres, même, il existe plusieurs spécialistes et, à côté de l'ouvrier capable de couvrir une boiserie, un plafond ou une cloison, d'une couche de peinture, il y a celui qui fait les faux-marbres ou les faux-bois, qu'on décore pompeusement du nom d'artiste, le doreur, qui applique, au moyen d'un fin pinceau et d'une mixture spéciale, le précieux métal vrai ou faux ; il n'est pas jusqu'aux filets passés sur un plafond qui n'aient leur spécialiste.

Le nombre des entrepreneurs de peinture et plâtrerie de Lyon peut être évalué à 100 environ, se décomposant en :

- 6 entrepreneurs de première classe ;
- 34 entrepreneurs de deuxième classe ;
- 60 entrepreneurs de troisième classe.

Sur ce nombre, 67 entrepreneurs de peinture et plâtrerie font partie de la Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiments.

A côté de ces entrepreneurs, il y a une quantité de petits patrons non patentés dont il est fort difficile d'évaluer le nombre.

Il est si facile, en effet, d'exécuter des travaux directement pour les clients, qu'un certain nombre d'ouvriers travaillent, tantôt comme patrons, tantôt comme ouvriers. Ils achètent, lorsque se présente une occasion favorable, un matériel de peintre et louent un petit local pour l'entreposer ; les marchands de couleurs leur font crédit, ils peuvent ainsi profiter des circonstances qui se présentent, si elles sont favorables, ils se chargent de petites entreprises et si, celles-ci terminées, ils n'en trouvent pas d'autres, ils vont s'embaucher comme ouvriers et, pendant qu'ils travaillent pour un entrepreneur, ils ne sont pas grevés par les frais.

Il va sans dire que cette façon de procéder n'est pas sans

présenter de très grands dangers pour les clients de ces entrepreneurs d'occasion, aussi bien que pour les patrons qui les emploient accidentellement.

S'il est difficile d'évaluer le nombre des entrepreneurs de peinture et plâtrerie, il est encore plus difficile d'indiquer à combien s'élève celui du personnel qu'ils emploient, soit comme ouvriers, soit comme aides.

M. Bleton, dans le travail qu'il a fait en 1900 (1), estime que le nombre des ouvriers peintres-plâtriers occupés à Lyon est de 1.200. Nous croyons que, même si l'on y comprend les aides, ce nombre est plutôt bien plus élevé.

Nous avons dit plus haut que les deux professions tendaient de plus en plus à se séparer et les ouvriers à se spécialiser dans chacune d'elles.

Les travaux de plâtrerie s'exécutaient aussi bien autrefois qu'aujourd'hui par quelques ouvriers sédentaires, compagnons du Tour de France fixés à Lyon et par de jeunes voyageurs ; de nos jours, c'est à peu près le même système qui se continue ; aux éléments anciens sont venus s'ajouter quelques plâtriers originaires de la vallée du Tessin, dont la plupart ont fait leur apprentissage dans les grandes villes de la Suisse, telles que Genève, Lausanne et Berne ; ce sont d'excellents ouvriers.

Les peintres sont loin de présenter la même valeur professionnelle ; dans le nombre, se trouvent quelques ouvriers français, allemands ou suisses, possédant d'une façon un peu supérieure la connaissance de leur métier, mais les ouvriers réellement remarquables sont fort rares. La masse ne comprend que des ouvriers très peu expérimentés et incapables de faire un travail soigné.

Les ouvriers sédentaires doivent représenter un peu moins de la moitié de l'effectif total de la corporation.

Les ouvriers voyageurs, surtout les plâtriers, accomplissent comme autrefois leur tour de France et nous viennent de certaines régions où les travaux s'exécutent de la même manière qu'à Lyon, de Béziers, de Toulouse, Agen, Bordeaux, Angoulême, Poitiers, Nantes, de la vallée de la Loire, Saumur, Angers, Blois, Tours, Bourges, Moulins, mais de pas au delà d'Orléans, ni de vers le Nord, car le plâtre s'y emploie d'une tout autre façon ; puis de la Bourgogne, et enfin de la vallée du Rhône jusqu'à Avignon.

Les peintres, surtout ceux de nationalité française, sont pour la plupart sédentaires, les Italiens et les Suisses se fixent de plus en plus à Lyon, où souvent ils se marient ou amènent leur famille. Quelques-uns de ces étrangers deviennent patrons, leurs enfants font leur service militaire en France et acquièrent ainsi le titre de citoyens français ; un certain nombre, surtout ceux qui arrivent au patronat, se font naturaliser.

Les Italiens sont originaires du Val Sésia et des vallées tributaires du lac Majeur, les Suisses de la haute vallée du Tessin et aussi de la partie helvétique des bords du lac Majeur. Les uns et les autres sont de braves gens, possédant toutes les qualités des montagnards, ils sont sobres, assidus au travail et économes.

Les premiers émigrants sont venus à Lyon et dans la région en 1830, ils y ont fait la boule de neige.

L'ouvrier français sérieux, plâtrier ou peintre, surtout lorsqu'il est marié et père de famille, est économe.

Voici quels sont les salaires payés :

Les plâtriers de premier ordre gagnent 70 centimes l'heure ; ceux de second ordre, 65 centimes l'heure ; les manœuvres plâtriers sont payés 45 à 55 centimes l'heure.

Les très bons peintres (qui ne sont qu'en infime minorité) reçoivent 70 centimes l'heure, les bons ouvriers 65 centimes l'heure, les ouvriers ordinaires 60 centimes.

Ces prix ne sont pas le résultat d'une entente officielle ; les ouvriers, lors de la dernière grève, qui eut lieu il y a

<sup>1</sup> Voir la *Construction Lyonnaise* des 16 août, 1<sup>er</sup> et 16 septembre, 16 octobre, 16 novembre 1906.

(1) *L'Economie sociale et l'Histoire du travail* (Exposition universelle de 1900, Rapport de M. Bleton).

une quinzaine d'années, ayant dû reprendre le travail sans conditions.

Le Syndicat international a informé la Chambre syndicale patronale qu'il réclamait, à partir du 1<sup>er</sup> mai 1906, la journée de huit heures et le prix de 85 centimes l'heure, prévenant qu'en cas de refus d'acceptation par le patron, la grève serait immédiatement déclarée.

Il existe à la Bourse du travail un Syndicat d'ouvriers peintres-plâtriers comptant 40 syndiqués, un autre Syndicat de peintres-plâtriers affilié à la Bourse du travail indépendante, compte 90 adhérents.

(A suivre.)

MARTIAL PAUFIQUE.

## L'ABATTOIR D'OULLINS\*

Le fonctionnement devait commencer le 2 janvier : telle était la volonté du Maire, telle était la décision du Conseil municipal portée à la connaissance du public par la voie des journaux. Moi-même, dans mon premier article sur cette intéressante entreprise municipale, j'avais fait espérer cette date d'ouverture, sans être toutefois affirmatif, car je m'étais bien rendu compte qu'il restait encore beaucoup à faire, si M. Gouyon fils avait à peu près terminé la maçonnerie et les travaux de ciment, si différents entrepreneurs s'étaient acquittés de leur tâche : la maison Dunoyer et Cie pour la charpente métallique, MM. Cochet frères pour la charpente en bois et la menuiserie, M. Fabre pour la zinguerie et la plomberie, M. Lafarge pour les trottoirs et le pavage. Après tout ! Rien n'est impossible à qui veut tenir sa promesse, pensais-je en suivant le chemin boueux et glissant. Dans le ciel, lavé par les abondantes chutes de neige des jours précédents, des teintes d'un dcuceur infinie s'épalaient pour la joie des yeux. A l'extrémité de la route, les façades étaient riantes sous le soleil paraissant à chaque instant entre les nuages chassés par un fort vent du Midi, et elles se profilaient agréablement sur les cimes neigeuses des Alpes. Ainsi mis en bonne humeur, je me faisais un plaisir d'assister à une manœuvre décrite dans des ouvrages spéciaux sur les abattoirs étrangers, manœuvre nouvelle en France, s'appliquant pour la première fois au moins dans notre région. Combien fut grande la déception de me heurter à un contre-ordre, d'autant plus qu'à plusieurs demandes de lecteurs, il avait été répondu que la suite de mon étude paraîtrait incessamment !

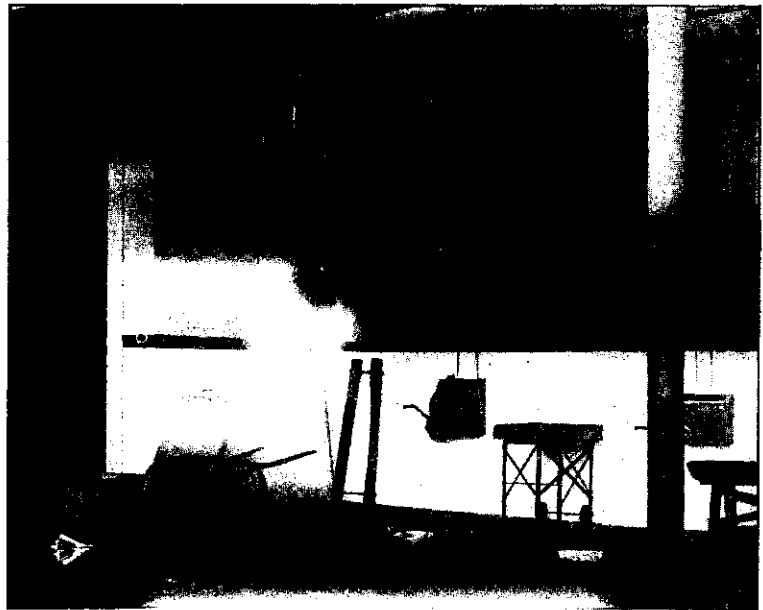
Depuis longtemps, on déplore avec raison l'état lamentable des abattoirs français ; c'en est assez pour avoir ému les pouvoirs publics au point qu'ils ont envoyé des Commissions étudier ce qui se passait en Allemagne, c'en est assez pour légitimer la curiosité des administrateurs, des techniciens, des vétérinaires, des hygiénistes et de la corporation des bouchers, charcutiers et tripiers. L'innovation est donc attendue avec impatience ; on a hâte de se rendre compte des avantages de la manutention automatique du gros bétail, du frigorifique et de tous les accessoires d'une installation moderne. La solution du problème est d'autant plus captivante que les plans de l'Abattoir de la Mouche, déjà retouchés, sont à la veille d'être soumis à l'approbation des autorités.

Au surplus, Lyon s'honore de compter d'importantes usines spécialisées dans la fabrication des instruments de pesage, dans la construction du matériel d'abattoir et d'entrepôts frigorifiques.

Pour le pesage du bétail, une grande variété de bascules très ingénieuses, munies de tous les perfectionnements de la mécanique moderne, dit M. de Loverdo (1), est construite par la maison Falcot et Jacquesson (2), bascules sur cadre en

fente et pouvant résister longtemps sans réparations. Notons que, d'après la nouvelle loi sur les abattoirs, le pesage devient indispensable, du reste, les abattoirs allemands tirent de ce service une ressource qui n'est pas à dédaigner. Se pliant merveilleusement à toutes les exigences, cette maison du chemin de Vacques possède un système de bascules pour halles d'abatage, bascules aériennes à fléau à hauteur d'homme, dont une section du rail convenablement isolée sert de tablier. D'autre part, à la Mulatière, l'usine Trayvou n'a-t-elle pas une réputation ancienne, solidement établie !

Ce n'est certes pas une exagération que d'affirmer essentiellement lyonnaise la construction du matériel d'abattoirs. En effet, depuis 1880 plus de 200 abattoirs ont été outillés par la maison Falcot qui, jalouse de conserver le premier rang dans cette spécialité, constamment tenue en éveil, a su utiliser les améliorations survenues et en produire elle-même, si bien que, dès 1896, elle fournissait à la ville de Jassy (Roumanie) le matériel nouveau modèle. L'abattoir d'étude, d'essai et de démonstration est encore une preuve indéniable qu'aucun progrès ne lui est resté étranger. « C'est l'abattoir de



Abattoir de démonstration de la Maison Falcot Frères, à Lyon.

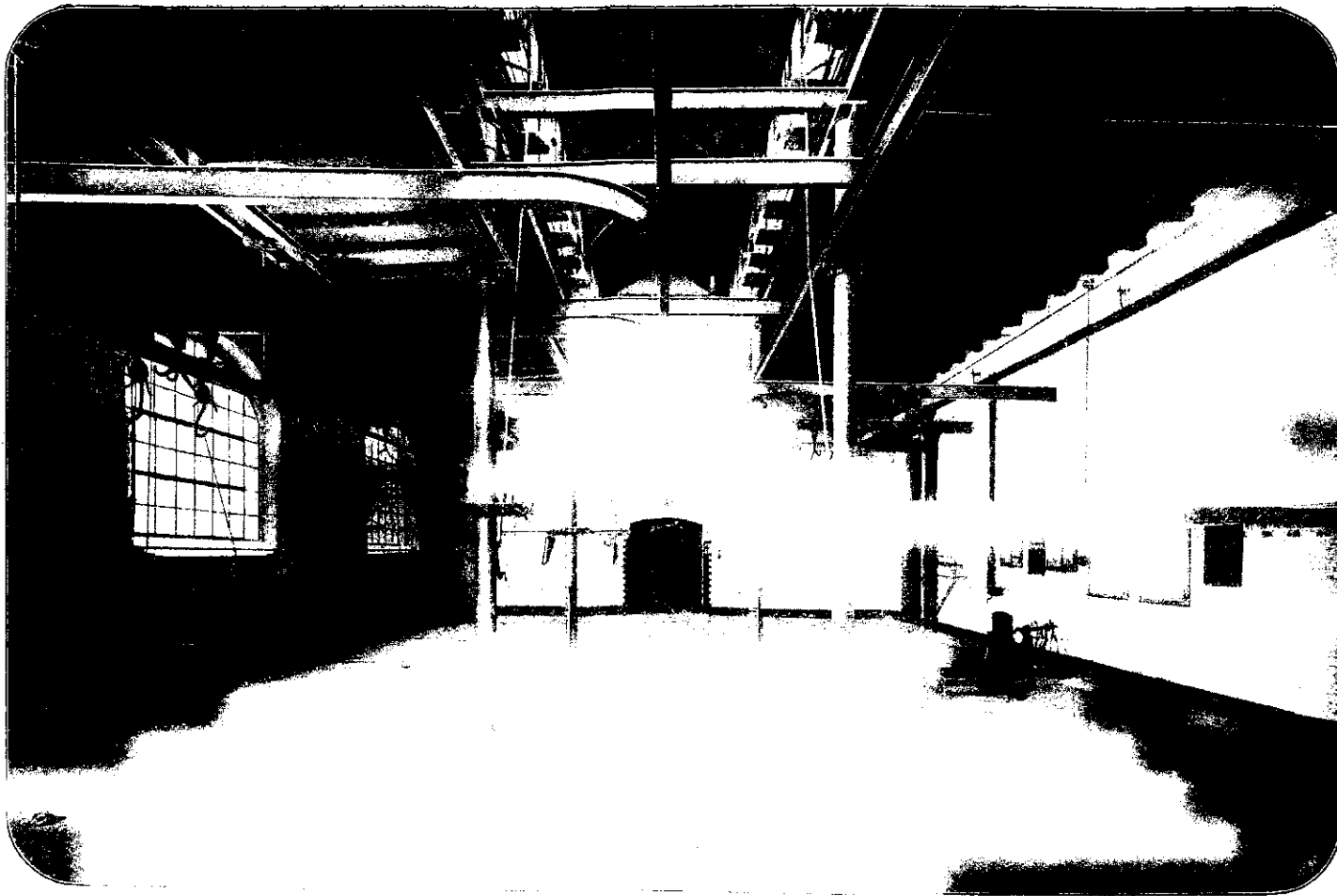
Saint-Rambert, me dit, un jour, l'ingénieur avec un fin et énigmatique sourire ; venez le voir. » Après avoir traversé des halles immenses, d'une hauteur étonnante pour l'époque de leur édification — leurs fermes sont celles de l'exposition de Lyon de 1867, paraît-il — les unes pour le bois, les autres pour le fer, où tout un peuple d'ouvriers, de contremaîtres, d'ingénieurs circule et travaille dans le bruit des machines, après avoir longé des entrepôts, des bureaux, des salles d'expédition, nous arrivons à l'installation, coquettement et proprement logée sous un hangar, à côté d'un entassement de matériaux à transformer.

Deux sacs de cuir, bourrés de son, simulant les moitiés d'un bœuf, agrafés à l'extrémité de la barre de levage ou jamberon, montent peu à peu par le jeu du treuil. Puis la barre frappant une charpente en fer, par un déclenchement automatique, les deux sacs se joignent et, de là, par un chariot se mouvant sur un monorail, sont entraînés au dehors. Ici, deux treuils différents commandent deux barres de levage différentes ; un système est meilleur marché que l'autre, mais avec la même célérité, la même précision, la même élégance, s'exécute la manœuvre. C'est ce que j'aurais tenu à voir à Oullins. La théorie cette fois, a remplacé la pratique. Ainsi donc, sans fatigue, sans déchirures, ni souillures d'aucune sorte, la viande est transportée, soit dans les voitures de livraison, soit au frigorifique.

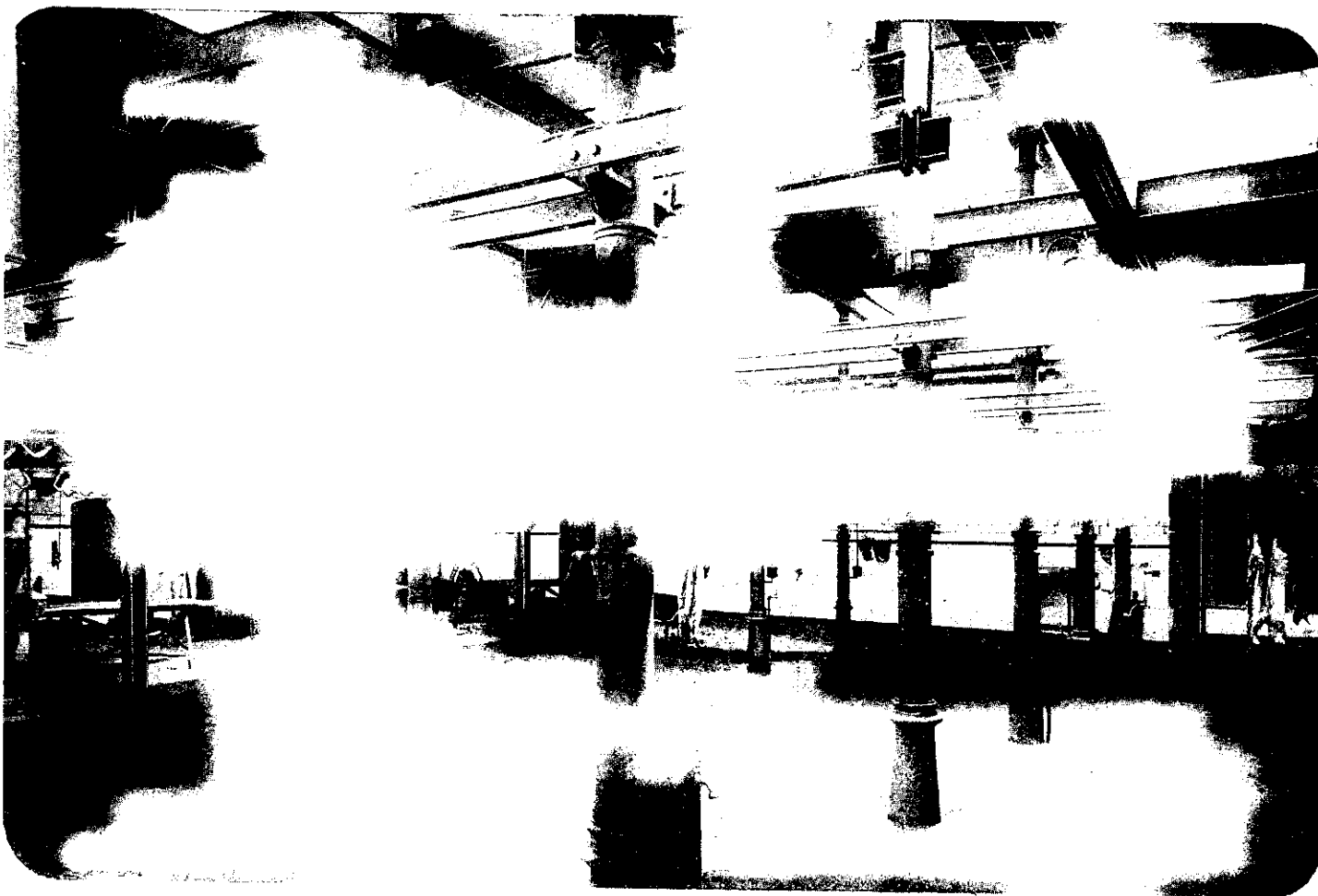
\* Voir la *Construction lyonnaise* du 1<sup>er</sup> novembre 1906.

(1) *Les Abattoirs publics*, chapitre IV, agencement des abattoirs.

(2) La maison Falcot frères possède ses ateliers de construction à Lyon-Vaise, chemin de Vacques, 24, et deux succursales, l'une à Marseille, rue Grignan, l'autre à Soissons sous la direction de M. Jacquesson. En outre une agence existe à Paris, rue Gérard.



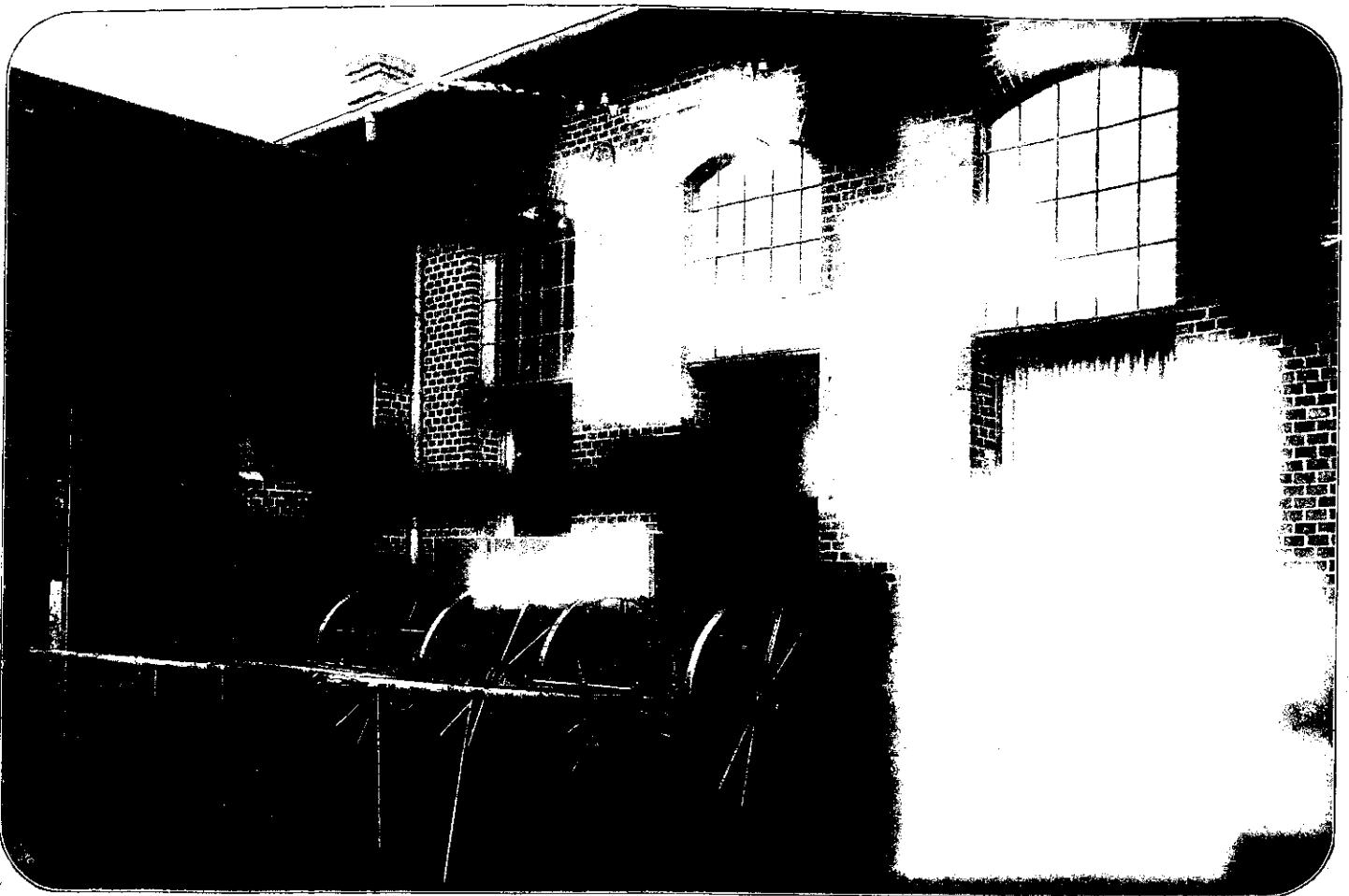
HALLE D'ABATAGE DU GROS ET PETIT BÉTAIL A DUREN (Allemagne)



HALLE D'ABATAGE DES PORCS A DUREN

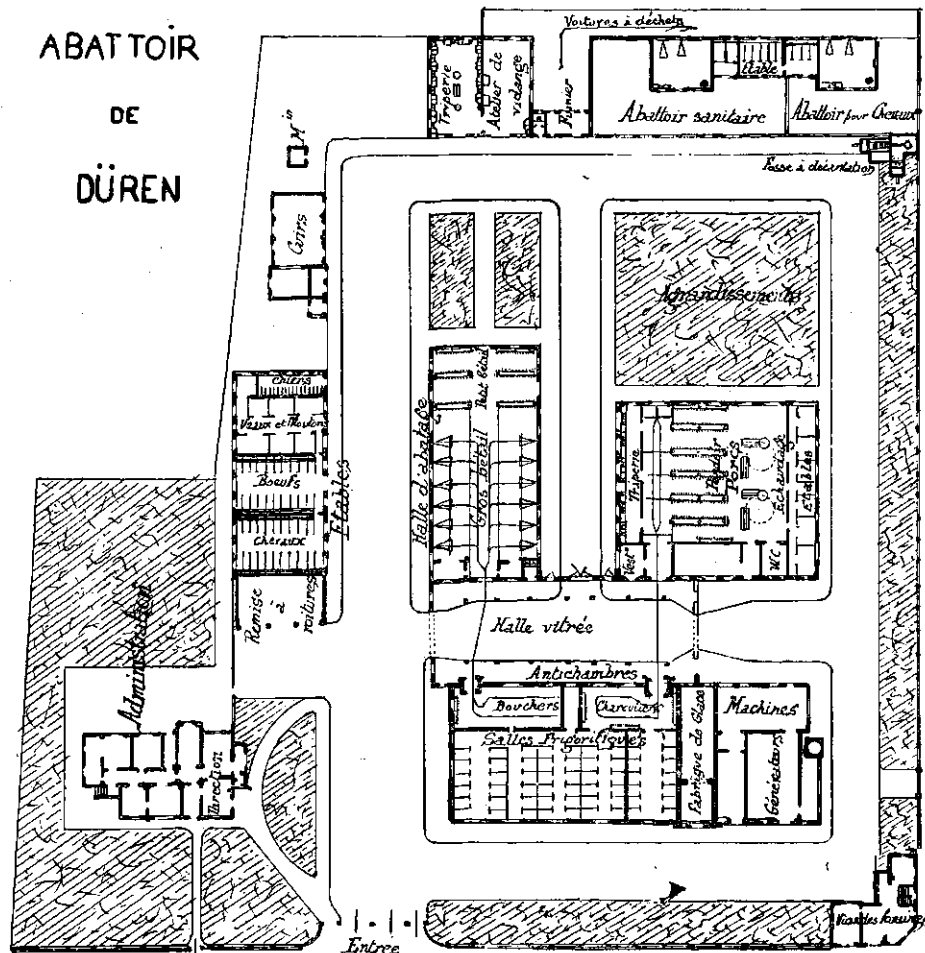


HALLE DE COMMUNICATION, VITRÉE, A L'ABATTOIR DE DUREN



DÉPÔTS DES DÉCHETS ET VOITURES DE TRANSPORT (DUREN)

Plus tard, je parlerai du frigorifique, de son installation, de ses avantages. A Oullins, il est question de s'en occuper en avril. « Mais on va manquer la saison », me dit à cette nouvelle une personne compétente. Ce cri spontané exprime un vif regret, je dirais même une désolation. Car, plus on parlera d'entrepôts frigorifiques, plus on en construira, plus la prospérité des établissements déjà existants ira en grandissant. Ce sera comme une éducation des fournisseurs et des acheteurs.



Du 10 janvier, l'ouverture de l'abattoir d'Oullins a été renvoyée au 1<sup>er</sup> février. Souhaitons, puisque nous sommes encore dans la quinzaine des vœux, que d'autres retards ne portent pas préjudice à une œuvre utile et sociale. Par le fait, il est matériellement impossible de décrire les transporteurs de MM. Diemer et Edelmann. Mais quelques vues de l'abattoir de Düren (Allemagne) donneront une idée de ce qu'on a tenté de faire.

L'abattoir de Düren, datant de cinq ans, a été établi pour une population de 30.000 habitants et outillé par la maison Beck et Henkel, de Cassel. C'est un modèle présenté par cette maison qui jouit dans le monde entier d'une grande réputation ; nous ne pouvons qu'approuver les constructeurs lyonnais qui s'en sont inspirés, tout en l'appropriant à nos besoins.

A l'inspection des plans de Düren et d'Oullins, on constate aisément que l'architecte, M. Clapet, a donné une plus grande extension aux étables. En Allemagne les viandes sont conservées abattues et non sur pied : ceci n'est pas encore entré dans nos habitudes. A Düren, entre la halle d'abatage du gros et petit bétail et celle des porcs se trouve une grande halle vitrée ; celle-ci a son importance, en ce sens qu'elle supprime la circulation gênante, même dangereuse, dans les salles de travail et qu'elle permet aux usagers de vaquer à leurs occupations à l'abri des intempéries. Quant aux treuils et aux transporteurs, qui, d'ailleurs, fonctionnent à Frouard,

près Nancy, installés avec le matériel de la maison Beck et Henkel, nous les retrouverons à Oullins. Les treuils sont tels que la charge soulevée reste suspendue à toute hauteur, et que, pour la descente, il suffit de détourner d'un huitième de tour la manivelle, sans lever aucun cliquet. Alors, la charge descend à une vitesse déterminée par un régulateur automatique à force centrifuge et s'arrête dès qu'on lâche la manivelle. Les barres de levage métalliques sont suspendues à deux câbles également métalliques, placés à chaque extrémité ; de plus, les points d'attache des pattes de l'animal sont variables ; enfin, un déclenchement automatique permet de ramener les deux moitiés de l'animal fendu vers le centre à un écartement donné. Sans autre manœuvre qu'une descente de quelques centimètres de la barre de levage, le déclenchement ayant été produit à la fin de la montée, grâce à des crochets spéciaux, l'animal se place sur les chariots qui le véhiculeront sur les voies aériennes. Chaque treuil possède un embranchement de la voie, constituée par un fer à I, sur les ailes inférieures duquel roulent les chariots. Une simple torsion, imprimée aux quartiers du bœuf dans le sens où l'on désire aller, suffit pour engager le chariot dans la partie correspondante à l'aiguille. Enfin, la voie aérienne traverse la halle entière pour se diriger vers le frigorifique.

Voilà le principe universellement adopté, fruit de vingt ans de recherches et d'expérimentation. C'est aussi ce que j'ai vu à « l'Abattoir de Saint-Rambert », monté pour l'art par MM. Falcot frères.

Les illustrations me dispensent d'entrer dans le détail de la porcherie. A Oullins, la même disposition sera-t-elle adoptée ? L'avenir nous le dira ; il convient d'attendre l'achèvement des travaux. Du plan aussi bien que des salles, que la *Construction Lyonnaise* reproduit, se dégage une impression de commodité, de simplicité, de confort, en même temps que l'agréable sensation d'une propreté rigoureuse et d'un luxe séduisant d'air et de lumière. Nous serions très heureux, quand le moment sera venu, de constater de si précieux avantages sur les bords du Rhône ; il nous plairait beaucoup d'y voir un dépôt de déchets aussi bien conditionné

et aussi bien desservi par des voitures *ad hoc* que celui des annexes du petit abattoir allemand.

A. TUOTIOP.

## TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

\* \* AIN. — M. Ferret, architecte, a présenté à la Municipalité de Trévoux le projet de réfection et d'agrandissement des hospices ; les devis s'élèvent à la somme de 221.000 francs.

\* \* ALLIER. — Les travaux ont été approuvés à Moulins : agrandissement de l'école primaire supérieure, 127.810 francs ; agrandissement de l'école rue Gaspard-Roux, 25.360 francs ; agrandissement du groupe scolaire de la Madeleine, 9.360 fr. ; agrandissement de l'école de la rue des Grèves, 8.000 francs.

\* \* DRÔME. — Le Conseil municipal de Valence a décidé la réfection complète du bâtiment de la place de l'Université, servant à l'École des arts décoratifs ; la dépense est prévue pour 3.734 fr. 50.

\* \* DOUBS. — Le Conseil municipal de Besançon a approuvé les plans et devis du nouvel hôtel des Postes. Le montant s'élève à 502.422 fr. 66.

\* JURA. — La Municipalité de *Saint-Claude* a voté un emprunt de 220.000 francs pour couvrir les frais d'établissement d'un réseau d'égouts et la construction d'une fosse aseptique pour l'épuration des eaux usées. La dépense prévue est de 200.000 francs.

\*\* LOIRE. — Agrandissement du marché des Mottetières, à *Saint-Etienne*, 55.129 fr. 73. — La construction d'un réseau d'égouts et de water-closets à *Saint-Galmier* est prévue pour 38.000 francs. — Viennent d'être approuvés par la Municipalité de *Saint-Chamond* les devis et cahiers des charges dressés par M. Bernard, architecte, pour la construction de l'école professionnelle de filles.

\* RHÔNE. — La Ville de *Thizy* a reçu une subvention de 90.000 francs pour l'amenée des eaux des Aydons. — Le Conseil municipal de *Villefranche* a adopté le projet de construction d'une école à Bèligny, lieu de la Chapelle; la dépense prévue est de 34.000 francs. Les travaux de nivellement des cours du collège de cette ville, l'acquisition du mobilier et l'installation du chauffage à pression dans les classes seront traités partie de gré à gré et partie mis en adjudication.

\*\* SAÔNE-ET-LOIRE. — Après entente de la Municipalité de *Mâcon* avec la Chambre de commerce, le projet de la construction d'un hôtel des Postes est près d'être solutionné. Le projet vient d'être établi. M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes, paraît particulièrement bien disposé en faveur de ce projet. Aussi, le Conseil municipal de *Mâcon* est-il décidé à offrir à l'Etat le terrain nécessaire à la construction dudit hôtel, lequel serait édifié dans le quadrilatère formé par les rues Victor-Hugo, du Lycée-Mathieu et Saint-Charles. La plus grande partie de ce terrain appartient déjà à la Ville, mais il faudrait qu'elle se rendit acquéreur des deux immeubles ayant leur façade rue Victor-Hugo. Malgré cette dépense, le Maire, à la suite de la séance de Commission municipale, a fait l'offre du terrain en question à l'Etat. — Un crédit de 7.000 francs est affecté à divers rechargements de rues à *Chalon-sur-Saône*.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Nominations aux Écoles municipales de dessin à Lyon.

Par arrêté préfectoral en date du 20 décembre dernier, M. Emile BEAUSSIER a été nommé, à titre provisoire, professeur de dessin linéaire, mécanique et d'arts industriels à l'École municipale de dessin du Petit Collège, à Lyon.

Par arrêté préfectoral du 3 janvier courant, M. PHILIPSEN, professeur au Lycée Ampère, a été nommé professeur à l'École municipale de dessin de la Guillotière, en remplacement de M. PERRIER, appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté préfectoral en date du 5 janvier courant, M. GIRARDON, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts de Lyon, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1907.

### Union architecturale de Lyon.

Dans sa séance de décembre, l'Union Architecturale de Lyon a constitué de la façon suivante son Bureau pour l'exercice 1907 :

*Président* : M. Joannès MALLET, 7, place Edgar-Quinet.  
*Vice-président* : M. Antonin PÉHU, 73, avenue de Saxe.  
*Secrétaire* : M. Louis RICHARDY, 18, cours Lafayette.  
*Secrétaire adjoint* : M. DESVIGNES, 6, rue Suchet.  
*Trésorier* : M. Étienne PAUME, 10, rue Hénon.  
*Archiviste* : M. Ernest FLAHAUT, 6, rue Dunois.  
*Référendaire* : M. Joseph GARCIN, 127, rue Pierre-Corneille.

### Hospices civils de Lyon.

Fourniture de 5.000 hectolitres de vins rouges du Midi, de France ou d'Algérie, récoltes de 1905 ou de 1906. — Dépôt des

échantillons les 7 et 8 février 1907. Renseignements à l'administration centrale, passage l'Hôtel-Dieu, 56, et à la cave centrale, chemin de Saint-Simon, 13, à Vaise.

### Société centrale des Architectes français.

Bureau pour 1907 :

*Président* : M. Julien GUADET.

*Vice-présidents résidents* : MM. A. LALANNE et G. ROUSSE.

*Vice-président non résident* : M. A. JASSON, de Nancy.

*Secrétaire principal* : M. Gustave OLIVE.

*Secrétaire-adjoint* : M. Gaston ROZET.

*Secrétaire-rédacteur* : M. L. DESTORS.

*Archiviste* : M. PERGOD.

*Trésorier* : M. Ch. DUPUY.

MM. Ch. BARTAUMIEUX, Lucien ETIENNE, Paul WALLON, *assesseurs*.

*Membres résidents du Conseil* : MM. NIZET, L. GEORGE, G. SALARD, DUCHATELET, Fr. ROUX, J.-M. POUPINEL, P. BONPAIX, J. BAYARD.

*Membres non résidents du Conseil* : MM. P. RICHARD, à Lyon; Alph. GOSSET, à Reims; A. DUBUISSON, à Lille; A. LOUVET, à Versailles.

### Société des Architectes diplômés.

Bureau pour 1907 :

*Président* : M. BLAVETTE.

*Vice-présidents résidents* : MM. IVON, MORICE.

*Vice-président non résident* : M. LOUVET.

*Conseil de discipline* : MM. DEGLANE, DESLIGNIÈRES, BONNIER et LALOIX.

*Comité du bulletin* : MM. BÉRARD, THOUMY, GUIARD, NARJOUX, BLUYSEN, MAISTRASSE et LONGFILS.

### Société régionale des architectes de Saône-et-Loire Ain et Jura.

Bureau pour 1907 et 1908 :

*Président* : M. J. PELLETIER; *vice-présidents* : MM. AUTHELAIN et ROYER; *secrétaire général* : M. CHANGARNIER; *secrétaire-trésorier* : M. LESNE; *délégués* : MM. PINCHARD, GOUDARD, SIRE, GRILLET.

### Création d'usines à Vesoul.

Le Maire de Vesoul fait connaître que le Conseil municipal de Vesoul vient de décider d'accorder des subventions et certains avantages aux industriels qui auraient l'intention de construire de nouvelles usines, afin qu'ils s'installent de préférence sur le territoire de la ville de Vesoul.

S'adresser à la mairie de Vesoul.

### Demande de sous-location.

Architecte cherche, pour fin mars ou fin juin, deux ou trois pièces claires, en sous-location ou à frais communs avec ingénieur, régisseur, assurance ou entreprise. Collaboration facultative. S'adresser aux bureaux du journal.

### Changement de domicile.

M. LOUIS BERTIN, mosaïste, informe sa clientèle que sa nouvelle adresse est : 48, rue de la Rize, Lyon.

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 29 Décembre 1906 au 11 Janvier 1907

### LYON

Rue de la Gare, 22. — Hangar. — Propr., MM. Limousin et Descours.

Cours Vitton, angle passage des Emeraudes. — Construction. — Propr., M. Gerva. — Arch., M. Nevière.

Rue Montvert, 13. — Villa. — Propr., M. Dayras.

## RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Rhône** — 7 janvier. — *Mairie de Villefranche*. — Construction d'une école maternelle. — 1<sup>er</sup> lot. Maçonnerie. Montant, 22.716 fr. 95. Adjud., M. Plazanet, à Beaujeu, 22 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Pierre de taille. Montant, 12.680 fr. 25. Adjud., M. Ruboin, à Lyon, 11 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente. Montant, 10.512 fr. 85. Adjud., M. Arnaud, à Villefranche, 25 p. 100 de rabais. 4<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 19.173 fr. 60. Adjud., M. Arnaud, p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 3.823 fr. 75. Adjud., M. Meunier, à Villefranche, 21 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 3.229 fr. 10. Adjudicataire, M. Giordano, à Villefranche, 17 p. 100 de rabais. — 7<sup>e</sup> lot. Plomberie. Montant, 1.319 fr. 25. Adjudic., Société coopérative des ferblantiers de Lyon, 27 p. 100 de rabais. — 8<sup>e</sup> lot. Murs de clôture. Montant, 9.180 fr. 80. Adjudic., M. Plazanet, 22 p. 100 de rabais.

**Rhône**. — 23 décembre. — *Mairie de Marchamp*. — Construction d'une école. Montant, 29.400 fr. Soumissionnaires : MM. Perrier et Trunde, prix du devis. — MM. Mouratille, 12 p. 100. — Midon, 12 p. 100. — Dequaire, 3 p. 100. — Fleytoux, 3 p. 100. — Dubost Jean, 13 p. 100. — Plazanet, 16 p. 100. — Arnaud, 7 p. 100. — Bosgiraud Louis, 12 p. 100. — Guillebaud, 12 p. 100. — Bosgiraud Eugène, 10 p. 100. — Dubost Paul, 11 p. 100. — Adjudic., M. Gibras, à Saint-Etienne-la-Varenne, 17 p. 100 de rabais.

**Drôme**. — 6 janvier. — *Mairie de Châteaufort-d'Isère*. — Construction d'une mairie. Montant, 13.112 fr. 86. Soumissionnaires : MM. Collet, 2 p. 100. — Pleyret, 1 p. 100. — Perriollat, 5 p. 100 d'augmentation. — M. Marion, prix du devis. — M. Grève, 3 p. 100. — Adjud., M. Delelax, à Cobonne, 3 p. 100 de rabais.

**Haute-Savoie**. — 22 décembre. — *Sous-préfecture de Saint-Julien-Genevois*. — Usines. Translation du cimetière. Montant des travaux, 3.500 fr. Soumissionnaires : M. Canepa, 5 p. 100 d'augmentation. — M. Dazza, prix du devis. — MM. Dubourg, 1 p. 100. — Comole, 2 p. 100. — Epely, 1 p. 100. — Carabelli, 1 p. 100. — Métendier, 1 p. 100. — Perolini, 2 p. 100. — Morino, 1 p. 100. — Adjud., M. Jacquet, à Usinens, 5 p. 100 de rabais.

**Jura**. — 22 décembre. — *Sous-préfecture de Saint-Claude*. — Rousses. Chemin vicinal. Construction. Montant, 30.200 fr. Adjud., M. Bozzonetti, à Saint-Laurent, prix du devis.

**Loire**. — 22 décembre. — *Mairie de Saint-Etienne*. — Construction d'une école supérieure de filles. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 78.503 fr. Adjud., M. Laforge, 33, rue Daguerrre, à Saint-Etienne, 8 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Ciments. Montant, 23.498 fr. 90. Adjud., Société « La Vaillante », 18, rue des Chappes, à Saint-Etienne, 21 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Charpente en bois. Montant, 11.400 fr. 50. Adjud., M. Lachana, rue Ferdinand prolongée, à Saint-Etienne, 9 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Charpente en fer et serrurerie. Montant, 20.132 fr. Adjud. M. Bombomme, 8, rue Desjoyeux, à Saint-Etienne, 14 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Couverture. Montant, 4.150 fr. Adjud., M. Chazet, 17, rue de la Badouillère, à Saint-Etienne, prix du devis. — 6<sup>e</sup> lot. Zinguerie. Montant, 4.671 fr. 20. Adjud., M. Deléry, rue Grange-de-l'Œuvre, 22, à Saint-Etienne, 2 p. 100 de rabais. — 7<sup>e</sup> lot. Menuiserie. Montant, 37.961 fr. 60. Adjud. M. veuve Rey, 75, rue Marengue, à Saint-Etienne, 23 p. 100 de rabais. — 8<sup>e</sup> lot. Plâtrerie et peinture. Montant, 35.898 fr. Adjud., M. Migeon, 34, rue de la République, à Saint-Etienne, 25 p. 100 de rabais. — 9<sup>e</sup> lot. Vitrerie. Montant, 1.845 fr. Adjud., M. Fournier, 10, rue Villedieu, à Saint-Etienne, 22 p. 100 de rabais.

**Loire**. — 20 novembre. — *Mairie de Saint-Etienne*. — Dérivation des eaux du Lignon. Montant, 630.000 fr. Ad., M. Bonna, 78, rue d'Anjou, à Paris, 4 p. 100 de rabais.

**Ministère de la Guerre**. — 21 décembre. — *Mairie de Grenoble*. — Chefferie du génie de Grenoble. Entretien des bâtiments communaux. 4<sup>e</sup> lot. Ouvrages en fer blanc, en zinc, en plomb. Montant des travaux, 7.000 fr. Soumissionnaires : MM. Bouchayer, 17 p. 100. — Gouon, 15 p. 100. — Jouvent, 22 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Charbonnier, à Grenoble, 8,50 p. 100 de rabais.

**Ministère de la Guerre**. — 29 décembre. — *Mairie de Collonges*. — Chefferie du génie de Bourg. Entretien des bâtiments militaires. Montant des travaux, 4.400 fr. Soumissionnaires : MM. Laurent, 25 p. 100. — Détraz, 30 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Neyroud, à Longery (Ain), 20 p. 100 d'augmentation.

## MISES EN ADJUDICATION

**Ardèche**. — Mardi 22 janvier, 11 h. — *Hôtel de ville d'Annonay*. — Travaux communaux. Montants annuels. Entretien des bâtiments et mobiliers communaux et scolaires ainsi que des conduites et appareils de la distribution des eaux pendant les années 1907, 1908 et 1909. — 1<sup>er</sup> lot. Charpente et menuiserie. Montant, 2.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Plâtrerie et peinture. Montant, 2.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 1.500 fr. Cautionnement, 150 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Ferblanterie, zinguerie et vitrerie. Montant, 1.500 fr. Cautionnement, 150 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Entretien des conduites et appareils de la distribution des eaux. Montant, 2.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — Visa cinq jours avant l'adjudication. Renseignements chez l'architecte voyer.

**Haute-Saône**. — Mercredi 23 janvier, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Gray*. — Travaux communaux. 1<sup>er</sup> lot. Champvans. Chemin rural dit « du Bas-de-la-Charme ». Exhaussement entre le chemin de Champvans à Cresanney et la « Charme du-veau », sur 125 m. Montant, 1.965 fr. 55. Cautionnement, 65 fr. Frais, 63 fr. 90. — 2<sup>e</sup> lot. Pin-l'Emagny. Chemin rural reconnu n° 4, de la « Coûbe ». Achèvement entre la parcelle n° 635 et le chemin rural n° 2, sur 330 m. Montant, 942 fr. 42. Cautionnement, 50 fr. Frais, 47 fr. 30. — 3<sup>e</sup> lot. Sauvigney-les-Angirey. Chemin rural dit « de la petite Creuse ». Rect. et élarg. entre le village et le chemin vic. ord. n° 2 allant à Igny. Montant, 3.209 fr. 73. Cautionnement, 110 fr. Frais, 64 fr. 10. — 4<sup>e</sup> lot. Le Tremblais. Construction d'un pont de 6 m. d'ouverture sur la Tenise, au passage du chemin rural n° 8, dit « de la Baunardière ». Montant, 2.271 fr. 20. Cautionnement, 75 fr. Frais, 70 fr. 10. — 5<sup>e</sup> lot. Fretigney. Etabliss. d'un nouveau cimetière. Montant, 13.957 fr. 57. Cautionnement, 700 fr. Frais, 76 fr. 55. — 6<sup>e</sup> lot. Leffond. Construction d'une passerelle en fer sur le Salon. Montant, 2.290 fr. 26. Cautionnement, 115 fr. Frais, 45 fr. 20. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer, pour les lots n° 1 à 4, et par M. Colard, architecte, à Gray, pour les lots n° 5 et 6. Renseignements à la sous-préfecture.

**Jura**. — Jeudi 24 janvier, midi. — *Préfecture*. — Service vicinal. — Chemin de grande communication. Baux d'entretien pour une durée de cinq années, du 1<sup>er</sup> janvier 1907 au 31 décembre 1911, 103 lots. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture, à Lons-le-Saunier (2<sup>e</sup> division) de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir; dans les bureaux de MM. les agents voyers d'arrondissement de Lons-le-Saunier, de Dôle, de Poligny et de Saint-Claude, de 8 heures du matin à midi et 2 à 5 heures.

**Jura**. — Samedi 9 février, 11 h. — *Sous-préfecture de Saint-Claude*. — Travaux de chemins forestiers. Etival. Chemins forestiers dits de Beauregard et de la Gorge-aux-Veaux. Construction entre la section de Ronchoux et la forêt de la petite Lière, sur 2.487 m., comprenant le raccordement du contour de la Pouillat et l'embranchement de la Gorge-aux-Veaux. Montant, 26.570 fr. 99. A valoir, 2.429 fr. 01. Total, 29.000 fr. Cautionnement, 880 fr. — Leschères. Chemin rural n° 1 desservant la forêt communale de la Sourde. Construction entre le ch. vic. ord. n° 2 et la desserte du Grosalet, sur 1.050 m. Montant, 10.147 fr. 22. A valoir, 1.142 fr. 08. Total, 11.300 fr. Cautionnement, 340 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. l'agent voyer d'arrondissement de Saint-Claude. Les soumissions devront être déposées à la sous-préfecture, le vendredi 8 février, avant 5 heures du soir, ou parvenir par la poste, sous pli recommandé, par le premier courrier du samedi. Renseignements à la sous-préfecture.

**Saône-et-Loire**. — 26 janvier, 1 h. — *Préfecture de Mâcon*. — Construction d'une caserne de gendarmerie à Mâcon, en quatre lots. — 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, maçonnerie, charpente, en bois, gros fers. Montant, 89.297 fr. 04. Cautionnement provisoire et définitif, 4.450 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Couverture, zingage et plomberie. Montant, 9.063 fr. 95. Cautionnement provisoire et définitif, 450 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Serrurerie, quincaillerie, menuiserie. Montant, 29.218 fr. 89. Cautionnement provisoire et définitif, 1.450 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 17.825 fr. 49. Cautionnement provisoire et définitif, 890 fr. Montant total, 147.883 fr. 27. Somme à valoir pour imprévus et honoraires. — Le projet des travaux dont il s'agit est déposé à la préfecture, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours, de 9 heures à 11 heures du matin et de 1 heure à 5 heures du soir (le dimanche excepté).

**Saône-et-Loire**. — Vendredi 8 février, 1 h. 1/2. — *Préfecture*. — Canal de Roanne à Digoin. Etalement de la cuvette, entre les points 31 k. 835 et 35 k. 060. Montant, 7.112 fr. 72. A valoir, 687 fr. 28. Total, 7.800 fr. Cautionnement, 200 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Mazoyer, ingénieur en chef des ponts et chaussées, place Chaméanne, 7, à Nevers. Renseignements dans les bureaux de la préfecture M. Lesierre, ingénieur ordinaire, quai du Bassin, à Roanne.

**Vaucluse**. — Lundi 21 janvier, 3 h. — *Mairie d'Avignon*. — Construction d'un bureau de postes et télégraphes. 1<sup>er</sup> lot. Démolitions, fouilles, maçonnerie et plâtrerie. Montant, 21.145 fr. Cautionnement, 700 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente. Montant, 935 fr. 76. Cautionnement, 40 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiseries. Montant, 4.997 fr. 77. Cautionnement, 170 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Ferronnerie-serrurerie. Montant, 3.762 fr. 20. Cautionnement, 130 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Zinguerie-plomberie. Montant, 930 fr. 25. Cautionnement, 40 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Peinture, vitrerie. Montant, 1.626 fr. 35. Cautionnement, 60 fr. Somme à valoir sur l'ensemble, 1.602 fr. 63. — Renseignements à la mairie.

**Vaucluse**. — Dimanche 27 janvier, 1 h. — *Syndicat du canal de L'Isle-sur-Sorgues*. — Fourniture de vannes métalliques et de déversoirs de jauge d'un poids total approximatif de 3.500 kilogrammes. Cautionnement, 100 fr. — Visa par le conducteur spécial du canal, huit jours avant l'adjudication. Renseignements dans les bureaux du Syndicat, à L'Isle.

**Vaucluse**. — Dimanche 27 janvier, 10 h. — *Syndicat du canal de l'Association de L'Isle-sur-Sorgues*. — Construction de bassins régulateurs en tête des filioles n° 15 à 32 inclus. Terrassements. Montant, 333 fr. Maçonneries. Montant, 6.583 fr. A valoir, 179 fr. Total, 7.100 fr. Cautionnement, 150 fr. — Visa par le conducteur spécial du canal, huit jours avant l'adjudication. Renseignements dans les bureaux du Syndicat, à L'Isle.

**Vaucluse**. — Dimanche 27 janvier, 10 h. — *Syndicat du canal de l'Association de L'Isle-sur-Sorgues*. — Reconstruction de prises d'eau de divers embranchements de filioles. Terrassements et maçonneries. Montant, 2.045 fr. 99. A valoir, 54 fr. 01. Total, 2.100 fr. Cautionnement, 101 fr. — Visa par le conducteur spécial du canal, huit jours avant l'adjudication. Renseignements dans les bureaux du Syndicat, à L'Isle.

**GRAND-THÉÂTRE** Ce soir, mercredi, Mme Lise Landonzy chantera *Manon* et conservera à l'œuvre de Massenet sa distribution si remarquable avec MM. Geyre, Lafont, Dezair et Gardon. — Jeudi et vendredi relâche, la première de la *Reine Fiammette* est fixée au mercredi 23 janvier, la location s'ouvrira vendredi 18.

**CÉLESTINS** Après les remarquables représentations d'*Yvette* avec l'inimitable Blanche Toutain, *Triplepatte* a repris la série de ses dernières représentations, car par traité, cette amusante et originale comédie va céder la place à la *Duchesse des Folies-Bergère*, vaudeville à grand spectacle de Georges Feydeau, dont la première est annoncée pour samedi 19 janvier. Le nom seul de l'auteur nous dispense de toute explication oiseuse sur la *Duchesse des Folies-Bergère* dont les quartiers de noblesse se taillent dans la fantaisie la plus gaie de la beauté de ses délicieuses interprètes.

Des artistes de talent en représentations tels : Mlle Blanche Cavell des Nouveautés; MM. Paul Plan du Gymnase; Gildès du Vaudeville; Georges Berry des Nouveautés, apportent le concours de leur nom et de leur talent à la *Duchesse des Folies-Bergère* qui restera comme le grand succès de la saison.

Rappelons que chaque jeudi à 2 heures, ont lieu, à l'usage des familles, des représentations classiques à prix réduits; celle du 17 janvier comporte *Tartuffe*, l'immortel chef-d'œuvre de Molière avec le concours d'Albert Lambert et de Mlle Suzanne Devoyod. La location pour la matinée se fait dès le lundi de chaque semaine.

**HORLOGE** Depuis plus de deux mois sans que le succès se soit démenti un seul instant sans adjonction de scènes nouvelles, *Tout se détrancane!* est le réel spectacle de famille; avec cette revue, sans être ébloui par un faste prodigieux, on a, outre le plaisir des yeux, celui de l'esprit, et à l'instar des Rodolphe Salis, Jules Jouy, Vincent Hyspa, etc. M. Tulmat a semé à profusion des couplets frondeurs et un poème fourmillant de fines observations et d'amusante satire; Gerald et Lafage sont inimitables dans le ménage Battandier, deux canuts d'autant bien pris sur le vif, aussi le cinquième tableau est bien le *clou* et représente à lui seul, quarante minutes de fou rire, pendant lesquelles toutes les expressions usitées du vieux Lyonnais sont tour à tour employées avec l'accent du terroir par les gones authentiques, Gerald et Lafage. Donc tous les soirs à 8 heures 1/2 et le dimanche en matinée à 2 heures *Tout se détrancane!* continue à dérouler le tissu de bonnes pensées et de joyeuses choses.

**CASINO-KURSAAL** *A vos souhaits!* dont la première a été donnée le 8 courant est une revue à grand spectacle, qui commence cependant avec la simplicité d'une comédie et dont les effets, savamment ménagés, augmentent graduellement pour

arriver à des ensembles merveilleux et à des apothéoses féeriques dont il est difficile de décrire toute la somptuosité.

Le dialogue est simple et sans prétention, il évite surtout les à-peu-près et calembours dont beaucoup de revues sont remplies, et les mots grossiers en sont exclus; les couplets sont bien tournés et il y en a beaucoup de satiriques, mais sans aucune méchanceté. Il est impossible de signaler toutes les scènes comiques, car elles abondent. Pour les ensembles, qui abondent également, tous ont beaucoup plu au public.

Splendides décors d'Amable, surtout le Palais des Poupées et les Vendanges, tous deux grandioses et féeriques, et « Lyon vu de Fourvières », un véritable chef-d'œuvre qui nous montre tout le panorama de notre cité, s'éclairait peu à peu, pendant que les flots du Rhône et de la Saône s'argentent des pâleurs de la lune; l'effet est sensationnel.

L'interprétation a réuni toute une phalange d'excellents artistes qui ont droit à de vives félicitations: Mlle Cécile Lacombe a retrouvé son succès de l'année dernière; Mlle Symiane Val et Ninon Thalie, les deux comédiennes, ont fait apprécier toutes leurs qualités scéniques. M. Gibert est un comédien parfait, qui a composé d'une façon remarquable le personnage de Labraise Dupognon.

Mais il est deux chanteuses qui sont hors de pair et comme jamais on n'en a entendu dans aucune revue, non seulement à Lyon, mais aussi à Paris: Mlle de Meylan, de la Monnaie de Bruxelles, et Jane Courty, de l'Opéra de Paris, auxquelles le public a fait d'enthousiastes ovations.

Inutile de parler de la beauté des costumes, de leur richesse et de leur élégance; ils ont été créés par l'artiste incomparable qu'est Mme Rasimi, qui les a touchés de sa baguette magique, pour en faire le principal élément de succès de *A vos souhaits!*

**NOUVEAU THÉÂTRE** Non seulement M. Charles Baret est le plus habile des impresarii, mais il est aussi le plus extraordinaire; avec lui, on peut s'attendre à une variété constante dans les spectacles. Après M. Le Bargy, l'éminent sociétaire de la Comédie-Française, avec M. Albert Lambert, de l'Odéon, dans *le Gendre de M. Poirier*, *l'Étincelle* et *le Duel*, Mlle Aimée Samuel et l'amusant Guyon ont paru à Lyon pour la dernière fois dans *Sacré Léonce!* pièce en trois actes de Pierre Wolf. C'est maintenant *Plume de Geai*, avec M. Ch. Baret.

**SCALA** S'adressant particulièrement aux familles, le *Théâtre-Spectacle Cinémato* offre un programme qui, toujours composé avec un soin minutieux, demande à être renouvelé souvent, soit en matinée le jeudi et le dimanche, à 3 heures, soit le soir, à 8 h 1/2, les représentations du *Théâtre-Spectacle-Cinémato* sont toujours variées.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 41121

Tirage : **le 20 Mai 1907**

# LOTÉRIE D'ARLES

(BOUCHES-DU-RHÔNE)

## Construction d'un Hôpital - Hospice

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 8 MAI 1905

UN DE **TROIS GROS LOTS** DEUX DE

# 120.000 fr. — 10.000 fr.

5 lots de 1.000 fr. — 10 lots de 500 fr. — 100 lots de 100 fr.

Soit en tout 160.000 fr. tous payables en argent.

En vente dans toute la France et les Colonies, chez Librairies, Bureaux de tabacs, etc. Pour recevoir à domicile, envoyer à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, concessionnaire générale, mandat-poste du montant des billets avec enveloppe affranchie à 0,15 pour 5 billets.

### FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

**ARDOISES, TULES, BRIQUES, POTERIE & SABLE**

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières l'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

**CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVÉS**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

**PEINTURE & PLÂTRERIE**

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrication de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

**CÉRAMIQUE**

**PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES**, fabricant Jean-Claude PROST, successeur à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïences etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillés mécaniquement, tournés  
ou sculptés.



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES

Envoi franco de l'Album

Adresse télégraphique :  
RIVACIER

## RIVORY & JOLY (A. et M.)

INGÉNIEURS

Bureaux et Dépôts : Rue de la Méditerranée, Rue Raulin, LYON

FOURNITURES DE TOUS LES APPAREILS POUR CHAUFFAGE

A BASSE ET A HAUTE PRESSION

Chaudières de tous systèmes ♦ Tubes ♦ Raccords ♦ Tuyaux ♦ Ailettes  
Radiateurs ♦ Robinetterie ♦ Purgeurs et tous autres accessoires

Représentants : Société Escau et Meuse, à Anzin. — Chappée et Fils, Le Mans  
et Dépositaires : Strube et Fils, à Montrouge. — Diverses Sociétés.

PETIT OUTILLAGE, MATÉRIEL D'ENTREPRENEURS DE TOUTES SORTES  
Wagonnets et autres Appareils de la voie

Fontes de Bâtiments, de Canalisations, d'Ornements, Outils, Aciers d'outils, Fontes, Fers et Aciers

## CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

GRAND PRIX (génie civil). — GRAND PRIX (génie militaire)

à l'Exposition Universelle de 1900

# MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

LYON, 15, Quai Pierre-Seize, 15, LYON

Ciments, Chaux hydrauliques, Lattes, Briques diverses.

Plâtres de Savoie, Bourgogne, Paris et Marseille

DALLES EN CIMENT

## AUX COULEURS FRANÇAISES

291, Avenue de Saxe, 291 (près la Grande rue de la Guillotière)

TEINTURE

LYON

DÉGRAISSAGE

La MAISON

se charge de la TEINTURE et du NETTOYAGE de tout ce qui concerne

L'HABILLEMENT ET L'AMEUBLEMENT

Couvertures, Dentelles, Rideaux, Plumes, Fourrures, Gants, etc.

TOUT EST REMIS A NEUF, RAPIDEMENT ET AUX MEILLEURES CONDITIONS

ON TEINT TOUT CONFECTIONNE — DEUIL EN 24 HEURES

TIRAGE : 15 JUIN 1907

## LOTÉRIE

DE

# GRAY

(Haute-Saône)

Pour transformation

ET AGRANDISSEMENT DU MUSÉE

Autorisée par Arrêté Ministériel du 17 Mars 1906

AU CAPITAL DE

200.000 francs

GROS LOT

10.000 FR.

1 lot de 5.000 fr.

2 lots de 1.000 fr.

54 lots de 500 à 100 fr.

Soit 58 lots pour 24.000 francs

Pour recevoir à domicile, adresser à l'Agence  
Fournier, 14, rue Confort, Lyon, mandat-  
poste du montant des billets avec enveloppe  
timbrée à 0,15 par 5 billets.

En vente dans toute la France chez les bura-  
listes, libraires, papetiers, etc.

Le Billet : 50 cent.

## CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

### CHARPENTES EN FER

# J. EULER & FILS

296, Cours Lafayette, LYON

TÉLÉPHONE 11-04

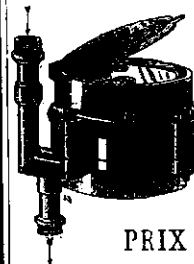
Serrurerie pour

Usines et Bâtiments

## SOCIÉTÉ DU COMPTEUR A EAU

# L'ÉCONOMIQUE

SYSTÈME BREV. FRANCE ET ÉTRANGER



Le plus exact,

Le plus solide,

Le meilleur marché

DE TOUS LES

COMPTEURS

PRIX : 45 FRANCS

Fabrication française

SIÈGE SOCIAL :

48, Rue de la Victoire, PARIS

TÉLÉPHONE 303-89